

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2009 à 21 h

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, CHARLESWORTH, ARSIGNY et MOLLINÉ, MM. MINEUR, ROCHE, BARDE, TIRARD-BOIS, BIOT, GIRON et BARTAL.

Absents : Mme DUCHESNE, MM SANDEAU et CHRISTOFLOUR.

Observateurs : Daniel Guionie, Nadine Guionie et Natacha Guionie.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

### DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT D'ASSURANCE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la compagnie d'assurance Groupama a adressé un chèque de 766,00 € pour le remboursement des travaux effectués à l'église suite à la tempête de janvier 2009. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré accepte ce remboursement.

### DELEGATION AU MAIRE POUR ACCEPTER LES REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE :

Madame le Maire indique que certains remboursements d'assurance doivent attendre un mois, voire plus, avant d'être crédités sur le compte de la commune car ils doivent au préalable être accepté par le conseil municipal. Afin de gagner du temps, elle propose au conseil municipal de lui donner une délégation pour accepter dès réception les chèques de remboursement d'assurance. Le conseil municipal, après étude, délibère en ce sens.

### DÉLIBÉRATION BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DES ANCIENNES ECOLES AU 1<sup>ER</sup> AOUT 2009 :

Madame le Maire indique que suite au départ de Madame Christine MUNOZ du logement n° 1 des anciennes écoles, il y a lieu de trouver un nouveau locataire. Monsieur et Madame Christophe PRADINES souhaiteraient louer ce logement à compter du 1er août 2009. Madame le Maire les a rencontré et n'émet pas d'observation quant à cette location. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré accepte de leur louer à compter du 1er août 2009 le logement n°1 des anciennes écoles, fixe le prix du loyer mensuel à 450 € (quatre cent cinquante euros) et autorise le maire à signer le contrat de location.

### DELEGATION AU MAIRE POUR ACCEPTER LE DEPART DE LOCATAIRES :

Suite au départ de deux locataires de logements communaux cette année, Madame le Maire demande au conseil municipal de lui accorder une délégation afin d'accepter les départs dans le but de simplifier les démarches administratives. Elle précise que le conseil municipal continuera à délibérer sur le choix des nouveaux occupants. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré donne délégation au Maire pour accepter le départ des locataires de logements communaux.

### DÉLIBÉRATION ACCEPTATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA DORDOGNE POUR LA CONSULTATION DE LA BANQUE DE DONNEE PARCELLAIRE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général propose aux communes et EPCI de bénéficier des données suivantes : banque de données parcellaires et matrice cadastrale dans le but de leur faciliter la tâche en matière d'urbanisme. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### DÉLIBÉRATION VENTE DE LA MAISON LEGUEE PAR M. JEAN NICOT :

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Maître Bertrand MAUPAIN concernant la succession de Monsieur Jean NICOT. Aux termes de deux actes reçus par Maître MAUPAIN contenant la délivrance de legs signé le 27 mai 2009 et l'attestation immobilière de propriété signé le 15 juin 200, il ressort que l'immeuble a été évalué à 145 000 €. L'immeuble cadastré section AY n° 302 appartient rétroactivement à la commune depuis le 3 octobre 2004 (jour du décès de Monsieur NICOT), celle-ci en a la jouissance depuis le 27 mai 2009. Monsieur NICOT souhaitait que la maison soit vendue et que le produit de cette vente soit destiné à la restauration de la mairie. En conséquence, il convient de fixer d'ores et déjà un prix de vente afin de contacter les agences immobilières. Compte tenu des frais occasionnés par cette succession (7 560 €), Madame le Maire propose de fixer le prix de vente à 155 000 €. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré accepte de vendre la maison léguée par Monsieur Jean NICOT, décide de fixer le prix de vente de ladite maison à 155 000 € et autorise Madame le Maire à contacter les agences immobilières dans ce sens.

### DÉLIBÉRATION VENTE DES MEUBLES LEGUES PAR M. JEAN NICOT :

Suite au legs de Monsieur Jean NICOT, une prisee a eu lieu le 3 novembre 2005 par Maître BIRABEN commissaire priseur à Bergerac, pour évaluer les meubles de ladite maison (montant total : 3 710 €). La commune a décidé de vendre les meubles meublants situés dans ladite maison.

Dans sa lettre du 16 juin 2009, Monsieur Laurent CATHELOUX se propose d'acheter les meubles ayant appartenu à son grand-oncle : 1 chambre de style restauration (lit + armoire + chevet), 1 buffet vaisselier deux corps de style rustique, 2 petites tables, 1 table monastère, 1 buffet style Louis XIII et 1 buffet de style Louis XIII. Dans sa lettre du 18 juin, Madame LABOULANDINE, nièce de Monsieur NICOT, se propose d'acheter l'horloge se trouvant dans la salle de séjour du rez-de-chaussée.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré accepte de vendre les meubles suivants et mandate le maire pour la transaction :

- \* à Monsieur CATHELOUX : 1 chambre de style restauration (lit + armoire + chevet) au prix de 300 € avec penderie style Louis XV à 150 €, 1 buffet vaisselier deux corps de style rustique au prix de 200 €, 1 petite table à pied central à 100 €, 1 table composée de quatre petites tables gigognes à 100 €, 1 table monastère au prix de 250 €, 1 buffet style Louis XIII au prix de 150 € et 1 buffet de style Louis XIII au prix de 250 €.
- \* à Madame LABOULANDINE : 1 horloge au prix de 200 €

### DÉLIBÉRATION SUR LE RAPPORT DU MAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2008 :

Le décret n°95.653 du 6 mai 1995 porte obligation au maire de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le service d'assainissement collectif. Conformément à ces dispositions, Madame le Maire, après avoir donné lecture du compte rendu technique et financier 2008 établi par la compagnie fermière Lyonnaise des Eaux France, présente son rapport du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2008.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, ce rapport annuel.

### DÉLIBÉRATION APPROBATION POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la CDC FAST, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations propose un dispositif de télétransmission sécurisée pour :

- des convocations aux élus, assurant la traçabilité de la mise à disposition au prix de 88,89 € HT d'abonnement annuel et 69.00 € HT pour la formation didacticiel.
- les actes soumis au contrôle de légalité, pour une accélération des échanges, une réduction des coûts et un meilleur service en terme de sécurité juridique des actes au prix de 72,23 € HT d'abonnement annuel et 61 € HT pour le certificat logiciel. L'installation et la formation sur site de 790 € HT, pour les collectivités qui y adhéreront, pourraient être prises en charge par la Communauté de Communes du Gursonnais.

Le conseil municipal après étude et en avoir délibéré accepte ces propositions.

### COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

\* Communauté de Communes du Gursonnais : réunion du 30 juin : arrivée d'un nouvel agent du SPANC à la Communauté. La deuxième phase de l'enquête publique est en cours, elle n'est pas encore consultable publiquement. La prochaine réunion sera le 8 juillet à 10 h 30 à Villefranche. Lecture de la lettre du Président du 13 mai 2009 concernant l'élargissement de la compétence de la communauté afin d'augmenter le coefficient d'intégration fiscal et obtenir une bonification de la dotation global de fonctionnement. Madame le Maire lui a répondu le 22 juin 2009 que le conseil municipal est favorable à l'élargissement du périmètre de la communauté en se groupant notamment avec le pays Foyen et qu'il serait judicieux d'inclure la compétence de l'aide sociale à la communauté.

\* SIAEP : Réunions des 16 et 29 juin 2009, les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la mairie ([www.st-meard.fr](http://www.st-meard.fr)).

\* SIAD : lecture du compte rendu, ce dernier est consultable en mairie.

\* Conseil d'école, réunion du 23 juin : L'effectif pour la prochaine rentrée atteindra 99 élèves : 23 pour la petite et moyenne sections de maternelle, 28 pour grande section et CP, 22 pour CE1-CE2 à Fougueyrolles et 26 pour les CM1-CM2. Madame le Maire précise qu'à 106 élèves, il y aura la possibilité de demander l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Monsieur DOCHE part à la retraite, il est remplacé par Madame CHELBY. Madame JOUBERT est remplacée à Fougueyrolles par Monsieur LACOSTE. Les évaluations des CE1 ont donné de bons résultats.

Différentes sorties ont été organisées (théâtre, musée gallo-romain de Vésuna, course d'orientation au lac de Gurson...). Coté matériel, les enseignants demandent six tables et chaises supplémentaires au CM, des lits pour les petits (disponibles en septembre), repeindre le tableau du CM et la façade extérieure, demande construction d'abri pour l'accueil côté primaire.

La somme de 83 € a été remise à la coopérative scolaire suite au don fait lors du mariage de Loïc FERNANDEZ et Claire CAMPÉSATO.

### QUESTIONS DIVERSES :

\* Resto du cœur : nouveau local à St Martin depuis le 26 juin. Au niveau local, l'association compte 10 bénévoles, 300 bénéficiaires et 18 480 repas servis. La campagne d'hiver est ouverte de décembre à mars mais une permanence est active tous les 15 jours durant le reste de l'année.

\* Lecture de la lettre de Madame Ghislaine MIGNON demandant sa réintégration dans son poste d'adjoint technique à la cantine scolaire dès septembre 2009. Madame le Maire précise que Madame Audrey TZVETAN a été retenue pour travailler à la cantine. Madame Christelle LHOMENIE ne pouvant donner suite à sa candidature.

\* Cimetière : des devis ont été demandés à différentes sociétés pour la construction d'un columbarium et jardin du souvenir dans le cimetière communal.

\* Peinture école : Madame le Maire a demandé un devis à trois sociétés pour repeindre les salles de classe.

\* Lecture de la lettre du tribunal administratif de Bordeaux suite à la requête déposée par Jacques PLANCHAT pour classer son terrain cadastré AT 461 et 500 constructible au lieudit "Le Bernagaud". Sa demande a été rejetée.

\* Lecture du bulletin de fin de saison du Tennis Club de Montravel.

\* Centre de Loisirs Moulin Neuf : lecture de la lettre de l'association Enfants Loisirs Enfants Plaisirs pour le soutien du centre de loisirs.

\* Collectif Colombe : lecture de la lettre de Monsieur LEBRUMAN, président, demandant à rencontrer le conseil municipal. Monsieur BARDE s'y oppose.

\* Fondation du Patrimoine : lecture de la lettre et présentation des affiches. Cette association œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti de proximité édifié au cours des siècles par les artisans locaux. Madame le Maire souhaite rencontrer cette association pour envisager la rénovation du presbytère et de l'église.

\* Pass-foncier : des mesures sont mises en place pour aider les jeunes couples à accéder à la propriété. Un nouveau décret devant sortir, le dossier sera revu ultérieurement.

### Observations faites par les Conseillers Municipaux :

Monsieur BARDE déclare que la pelouse du stade mériterait un arrosage d'urgence.

Madame CHARLESWORTH se plaint du manque de civisme de certaines personnes laissant de tout dans les conteneurs devant chez elle. Le même problème a été communiqué par Monsieur SZLOVICK. Le Maire doit téléphoner au responsable du SMCTOM pour résoudre le problème ; y compris en sortant les conteneurs.

Monsieur BARTAL informe que des tickets pour la fête cantonale sont disponibles à 1 € et que des réservations pour le repas sont à retirer en mairie.

Monsieur TIRARD-BOIS demande à ce que le toit du lavoir soit rénové d'urgence. Le Maire l'informe que cela sera fait à l'automne.

Monsieur BIOT se plaint de voitures mal garées dans la rue des écoles, risquant se faire accrocher par les tracteurs et autres camions l'empruntant. De plus des véhicules empêchent carrément le passage, il demande à ce que les riverains respectent mieux le règlement de stationnement.

### Observations faites par les observateurs :

Madame Natacha GUIONIE prend la parole pour défendre son projet de permis de construire à Les Fonds. Son seul accès reste le chemin rural qu'elle se propose d'acquérir pour l'aménager en chemin privé. Le conseil municipal lui demande de faire un courrier en ce sens et cela sera étudié lors de la prochaine réunion de juillet 2009.